



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 3 décembre 1996 — N° 61

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

3 décembre 1996

3 décembre 1996

Le mardi 3 décembre 1996

N° 61

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôt de pétitions

M. Charbonneau (Bourassa) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 3095 locataires de HLM des secteurs nord, centre (plateau) et ouest de Montréal, concernant le loyer des HLM et le nombre de logements sociaux.

(Dépôt n° 511-961203)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Marsan (Robert-Baldwin) dépose:

Deux extraits de pétition concernant l'inscription du médicament Betaseron^{md} sur la liste de la Régie de l'assurance-maladie du Québec:

—le premier, extrait d'une pétition signée par 19 553 membres de la Société canadienne de la sclérose en plaques, division du Québec;

(Dépôt n° 512-961203)

3 décembre 1996

—le deuxième, extrait d'une pétition signée par 7239 membres de la Société canadienne de la sclérose en plaques, division du Québec.

(Dépôt n° 513-961203)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

M. le Président donne la directive suivante en réponse à une demande de M. Dumont (Rivière-du-Loup) relative à la fréquence des questions principales attribuées aux députés indépendants lors de la période de questions et réponses orales:

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Sont maintenues les règles, édictées au début de la 35^e législature, aux termes desquelles est attribuée à l'ensemble des députés indépendants une question principale par trois séances. Dans ce cadre, aucune distinction n'est faite entre les députés indépendants qui serait fondée sur l'origine de leur statut d'indépendant.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Marsan (Robert-Baldwin) dépose:

Le compte rendu, en date du 29 octobre 1996, d'une consultation ministérielle auprès du personnel du ministère de la Santé et des Services sociaux.

(Dépôt n° 514-961203)

Motions sans préavis

M. Bélanger, leader du gouvernement, propose:

QUE, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 50, Loi sur la Régie de l'énergie, la Commission de l'économie et du travail entende également:

-le Syndicat canadien de la fonction publique à Hydro-Québec, le jeudi 5 décembre 1996, de 17 heures à 17 h 45;

-le Groupe de recherches appliquées en macroécologie, le mardi 3 décembre 1996, de 23

3 décembre 1996

heures à 23 h 45;

-M. Alban D'Amours, le mercredi 4 décembre 1996, de 23 heures à 23 h 30;

QUE les modalités des consultations soient identiques à celles de la motion principale adoptée par cette Assemblée le mercredi 27 novembre 1996.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Marsan (Robert-Baldwin) présente une motion concernant des modifications au régime d'assurance-médicaments; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Marsan (Robert-Baldwin) présente une motion concernant l'inscription du Betaseron^{md} dans la liste des médicaments assurés par la RAMQ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 76, Loi instituant le Fonds de partenariat touristique, et afin de tenir des consultations particulières sur le projet de loi n° 50, Loi sur la Régie de l'énergie;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 130, Loi sur la justice administrative;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives;

3 décembre 1996

—la Commission du budget et de l'administration, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 73, Loi concernant la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Perreault, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, le débat se poursuit au-delà de 13 heures.

À 13 h 11, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 05.

3 décembre 1996

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Perreault, ministre de la Sécurité publique, proposant que le principe du projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À 17 h 58, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 05.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Perreault, ministre de la Sécurité publique, proposant que le principe du projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Gobé (Lafontaine) propose l'ajournement du débat.

3 décembre 1996

Un débat s'ensuit.

Le mercredi 4 décembre 1996

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 73 en annexe)

Pour: **26** Contre: **47** Abstention: **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Perreault, ministre de la Sécurité publique, proposant que le principe du projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Brodeur (Shefford) propose la motion de report suivante:

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot «maintenant» et en ajoutant, à la fin, les mots «dans six mois».

Après une suspension de la séance au cours de laquelle il a réuni les leaders parlementaires, M. Brouillet, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la durée du débat restreint sur cette motion de report: dix minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; le temps de parole non utilisé par l'un des groupes ou par les députés indépendants pourra être redistribué, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de M. Brodeur.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

3 décembre 1996

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 74 en annexe)

Pour: **17** Contre: **31** Abstention: **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion portant adoption du principe du projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives.

À la fin de son intervention, M. Beaudet (Argenteuil) propose la motion de scission suivante:

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement de l'Assemblée nationale, le projet de loi n° 77 soit scindé en trois projets de loi, un premier intitulé: Loi modifiant la Loi de police concernant l'organisation et la dispensation des services policiers de base sur le territoire québécois, comprenant les articles 1 à 3, 6 à 18 et 23 à 26; un deuxième intitulé: Loi concernant l'exercice de certaines activités politiques par des membres de corps de police, comprenant les articles 4 et 5, et un troisième intitulé: Loi sur l'organisation policière concernant l'Institut de police du Québec, comprenant les articles 19 à 22.

Après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de cette motion, M. Brouillet, vice-président, prend la question en délibéré.

À la suite d'une suspension de la séance, M. Brouillet, vice-président, rend la décision suivante:

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion de scission présentée par le député d'Argenteuil est recevable pour le motif que le projet de loi n° 77 contient trois principes, ceux auxquels se réfère la motion de scission, et que les projets de loi qui résulteraient de la scission seraient cohérents en eux-mêmes.

Après une brève suspension de la séance au cours de laquelle il a réuni les leaders parlementaires, M. Brouillet, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la durée du débat restreint sur cette motion de scission: dix minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; le temps de parole non utilisé par l'un des groupes ou par les députés indépendants pourra être redistribué, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur la motion de scission présentée par M. Beaudet.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

3 décembre 1996

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 75 en annexe)

Pour: **10** Contre: **25** Abstention: **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion portant adoption du principe du projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le débat est ajourné.

À 6 h 36, sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne à 10 heures, ce mercredi 4 décembre 1996.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

3 décembre 1996

ANNEXE

VOTES PAR APPEL NOMINAL

Sur la motion de M. Gobé (Lafontaine) proposant l'ajournement du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives:

(Vote n° 73)

POUR - 26

Beaudet	Cherry	Gobé	MacMillan
Bélanger	Copeman	Houda-Pepin	Marsan
(<i>Mégantic-Compton</i>)	Delisle	Johnson	Middlemiss
Benoit	Dionne	Kelley	Ouimet
Bissonnet	Fournier	Lafrenière	Parent
Bordeleau	Gautrin	Lefebvre	Poulin
Brodeur	Gauvin	Maciocia	

CONTRE - 47

Barbeau	Brien	Kieffer	Pelletier
Baril	Campeau	Lachance	Perreault
(<i>Arthabaska</i>)	Caron	Landry	Rivard
Baril	Carrier-Perreault	(<i>Bonaventure</i>)	Robert
(<i>Berthier</i>)	Charest	Laprise	Saint-André
Beaulne	Chevrette	Leduc	Signori
Beaumier	Côté	Léonard	Trudel
Bertrand	Désilets	Létourneau	Vermette
(<i>Charlevoix</i>)	Deslières	Malavoy	
Bertrand	Dion	Marois	
(<i>Portneuf</i>)	Gagnon	Ménard	
Blais	Garon	Morin	
Boisclair	Gaulin	(<i>Dubuc</i>)	
Boulerice	Harel	Paquin	
Brassard	Jolivet	Paré	

ABSTENTION - 0

3 décembre 1996

Sur la motion d'amendement de M. Brodeur (Shefford) proposant que soit reportée l'adoption du principe du projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives:

(Vote n° 74)

POUR - 17

Beaudet	Delisle	Lefebvre	Paradis
Bissonnet	Dionne	Maciocia	Poulin
Bordeleau	Gautrin	MacMillan	
Brodeur	Gobé	Marsan	
Copeman	Houda-Pepin	Ouimet	

CONTRE - 31

Barbeau	Boulerice	Jolivet	Paquin
Baril	Brien	Kieffer	Paré
(<i>Arthabaska</i>)	Caron	Lachance	Perreault
Baril	Charest	Landry	Rivard
(<i>Berthier</i>)	Côté	(<i>Bonaventure</i>)	Robert
Beaumier	Désilets	Laprise	Saint-André
Bertrand	Deslières	Leduc	Signori
(<i>Charlevoix</i>)	Gagnon	Létourneau	Vermette
Blais	Gaulin	Malavoy	

ABSTENTION - 0

3 décembre 1996

Sur la motion de scission du projet de loi n° 77 présentée par M. Beaudet (Argenteuil):

(Vote n° 75)

POUR - 10

Bissonnet	Gautrin	Marsan	Thérien
Dionne	Lefebvre	Paradis	
Fournier	MacMillan	Poulin	

CONTRE - 25

Barbeau	Charest	Lachance	Rivard
Baril	Côté	Laprise	Robert
(<i>Arthabaska</i>)	Deslières	Leduc	Signori
Baril	Gagnon	Malavoy	Vermette
(<i>Berthier</i>)	Gaulin	Morin	
Beaumier	Jolivet	(<i>Nicolet-Yamaska</i>)	
Brien	Jutras	Paquin	
Caron	Kieffer	Perreault	

ABSTENTION - 0